

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 FÉVRIER 2012**

**L'an deux mil douze, le vingt neuf février à 20h 45**

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la Présidence de **Madame Françoise POUSSINEAU, Maire.**

**Étaient présents :**

Mme POUSSINEAU. M HILLAIRET. Mme BUI QUANG DA. M MISTRAL.  
M MONNIN. M SCHOEPFER. Mme ANTONIAZZI. M ROUXEL. Mme DEVAUX.  
M CYVOCT. M FOURQUEMIN. M SIMON. M DUPEBE. Mme TABARY.

***formant la majorité des membres en exercice.***

**Étaient absents excusés :**

Mme LAMOTHE   ↳ pouvoir à Mme BUI QUANG DA  
M LACROIX       ↳ pouvoir à M CYVOCT  
Mme BUMILLER   ↳ pouvoir à M FOURQUEMIN  
Mme MARTIN      ↳ pouvoir à M DUPEBE  
M CHEVALLIER

**Étaient absents :** Mme VERSCHATSE. M BLOT

**Monsieur Philippe MONNIN a été élu Secrétaire**

☪ ☪ ☪

**Date de convocation :** 23 février 2012

**Date d'affichage :** 02 mars 2012

***Le procès-verbal intégral peut être consulté à la Mairie***

☪ ☪

Madame le Maire ouvre la séance et fait l'appel. Monsieur Philippe MONNIN est élu secrétaire.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

## **INFORMATIONS**

- Invitation pour le Printemps des Poètes (cérémonie d'ouverture le lundi 5 mars 2012 à 18h 30 au Club des Remparts).

- Passage du Paris-Nice lundi 5 mars 2012.

- Réunion sur les finances de l'Intercommunalité jeudi 8 mars 2012 à 18h 00 à Rochefort-en-Yvelines à laquelle tous les élus peuvent participer.

- lecture de la lettre du Sous-Préfet du 15 février 2012 adressée à Monsieur Gérard LARCHER concernant le suivi et l'évolution du site de la Chaudière à Sonchamp, actuellement occupé par la Société Trading International Métal (TIM France).

\*\*\*

Madame le Maire donne lecture des points d'actualité du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2012 de la Communauté de Communes Saint-Arnoult-en-Yvelines :

Lors de la séance du 20 février du Conseil, la CCPFY a accueilli le nouveau délégué de Saint-Arnoult pour siéger au Conseil Communautaire : Josiane ANTONIAZZI, en remplacement de Didier JACOBEE Conseiller Municipal démissionnaire.

CLETC : de même, le Conseil Communautaire a élu Monsieur Roland BONNET pour représenter la commune de Ponthévrard au sein de la CLETC, ainsi que Mme Monique GUENIN en remplacement de Mme Diane LEMERCIER pour représenter la commune de Sonchamp.

En séance du 20 février du Conseil de Communauté, s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires 2012, caractérisé principalement :

- par la mise en œuvre du fonds de péréquation intercommunal (FPIC) à l'échelle nationale, qui inaugure une péréquation financière horizontale au lieu de la péréquation verticale qui s'effectuait jusque là par le biais de l'Etat ; à ce titre, la CCPFY devient territoire contributeur,

- par le maintien à leur niveau de 2011, des recettes de fonctionnement/ la ventilation des dépenses de fonctionnement 2012 s'établissant quant à elle, comme suit : 25 % d'action économique, 24 % d'administration, 21 % de culture, 16 % de sport et jeunesse, 9 % d'aménagements et services urbains, 4% d'interventions sociales et de santé, 1 % de logement,

- par un niveau important de charges à caractère général, dû majoritairement à la réalisation de nouveaux services et à une augmentation de la communication; dans les frais de personnel, renforcement de la direction des services techniques dans la perspective de l'élargissement de la communauté et notamment de l'augmentation du linéaire de voiries à entretenir.

En 2012, en investissement, 4 programmes majeurs : micro-crèches, finalisation des options concernant la piscine (réhabilitation ou nouvel équipement), étude de la couverture très haut débit du territoire communautaire, mandat partiel d'études pour l'élargissement de la RN10.

Pas d'emprunt nouveau en 2012. La dette est souscrite entièrement en taux fixe, à taux moyen de 3,96 %, jusqu'en 2015 ; capacité d'auto-financement net, positive.

La CCPFY a demandé des subventions au Conseil Général, pour aider au fonctionnement et aux projets des deux conservatoires.

Elle a passé un 3<sup>ème</sup> avenant au marché de chauffage, eau chaude et traitement d'air de la piscine des Fontaines, pour une augmentation totale de 8,33 % du montant du marché initial.

Elle a autorisé la signature d'une promesse de vente pour un terrain de 15 000 m<sup>2</sup> situé en entrée du Parc d'Activités Bel Air- La Forêt.

SCOT Sud Yvelines : quant au SMESSY, dans sa séance du 30 janvier 2012 il a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Sud-Yvelines comprenant le diagnostic, le PADD et les Orientations Générales. Ce qui a notamment pour effet de pouvoir finaliser la procédure d'intégration des communes non encore incluses dans le territoire communautaire, pour une carte complète de l'intercommunalité dans les Yvelines.

## **DÉCISIONS**

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises :

n°	Date	Objet
005	15.02.2012	Contrat de maintenance avec BOURGEAUD BIBLIOTHEQUE pour le logiciel BIBLIXNET de la Médiathèque - pour 1 an reconductible 2 fois - montant maximal annuel : 1 009,11 € HT

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2012**

(secrétaire de séance Monsieur Jean-Claude MISTRAL)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **01 - Débat d'Orientations Budgétaires 2012 - Commune**

Le Conseil Municipal,

• **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2012.

#### **02 - Débat d'Orientations Budgétaires 2012 - Service Assainissement**

Le Conseil Municipal,

• **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2012.

#### **03 - Débat d'Orientations Budgétaires 2012 - Budget de la Régie d'Exploitation du Cinéma "LE CRATÈRE"**

Le Conseil Municipal,

• **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2012.

#### **04 - Bons de commande de la Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
(sauf Monsieur SCHOEPFER qui est absent au moment du vote)

• **ENTERINE** la liste des bons de commande de la Commune ci-après :

Code	Libellé	Date saisie	Nom du fournisseur	Engagé € TTC	Compte
78	Catalogues salon arts	02/02/2012	TOOP IMPRIMERIE	1 489.02 €	6233
82	Surveillance et gardiennage salon arts	03/02/2012	CGSM	2 927.81 €	6282
100	Renouvellement « banque d'image »	09/02/2012	SHUTTERSTOCK	2 049.00 €	651
102	Remplacement candélabre « Rue de la Boucauderie »	14/02/2012	PRUNEVIEILLE	2 592.66 €	61523
103	Remplacement candélabre « Rue des Remparts »	14/02/2012	PRUNEVIEILLE	2 086.84 €	61523
104	Réparation câble « Rue du Paradis Rue Ronsard »	14/02/2012	PRUNEVIEILLE	3 398.21 €	61523
112	Peintures	16/02/2012	AZKO NOBEL	1 223.35 €	605
113	Petit équipement	16/02/2012	AKZO NOBEL	1 764.91 €	60632
114	Remplacement miroirs	16/02/2012	GERVAIS	2 092.41 €	60632
121	Produit pour fleurissement printemps	16/02/2012	COBALYS	1 954.89 €	60632
122	Bordure parc de l'Aleu rue Beethoven	16/02/2012	ESPACES VERTS SERVICES	1 817.92 €	61524
123	Elagage rue de Nuisement	16/02/2012	ESPACES VERTS SERVICES	1 997.32 €	61524
124	Fleurissement printemps	16/02/2012	FLORIADES DE L'ARNON	2 663.02 €	60632
125	Balayage mécanique	16/02/2012	SITA IDF	5 917.59 €	611
126	Location nacelle pour élagage	16/02/2012	PARIS POIDS LOURDS LOCATION	3 066.07 €	6135
194	Création catalogue salon d'art	22/02/2012	IMAGE CONCEPT Corinne Manuel	1 371,50 €	6233
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>			<b>38 412,52 €</b>		
99	Tirage PLU	08/02/2012	GRAPHIC TRAPPES	3 960.54 €	202
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>			<b>3 960.54 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>42 373,06 €</b>		

## **05 - Bon de commande du Service Assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité  
(sauf Monsieur SCHOEPFER qui est absent au moment du vote)

- **ENTERINE** le bon de commande du Budget Assainissement ci-après :

Code	Libellé	Date saisie	Fournisseur	Engagé € TTC	compte
2	Inspections télévisées Rues Baraderie/Dauphin Couronné/Butte	22/02/2012	IDETEC ENVIRONNEMENT	6 594.74 €	21532
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>6 594.74 €</b>	

## **06 - Bons de commande de la Régie d'Exploitation du Cinéma "LE CRATERE"**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
(sauf Monsieur SCHOEPFER qui est absent au moment du vote)

- **ENTERINE** la liste des bons de commande de la Régie d'Exploitation du Cinéma « Le Cratère » ci-après :

Code	Libellé	Date saisie	Nom du fournisseur	Engagé € TTC	Compte
5	Flyers mars	17/02/2012	TOOP IMPRIMERIE	1 931,54 €	6236
6	Distribution flyers semaine 10	17/02/2012	ADREXO	1 327,43 €	611

Code	Libellé	Date saisie	Nom du fournisseur	Engagé € TTC	Compte
8	Distribution flyers semaine 14	17/02/2012	ADREXO	1 327,43 €	611
9	Flyers avril	17/02/2012	TOOP IMPRIMERIE	1 931,54 €	6236
<b>TOTAL</b>				<b>6 517,94 €</b>	

### **07 - Régie d'Exploitation du Cinéma "LE CRATERE" - Répartition des charges 2012**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer à compter de l'année 2012, les taux de répartition suivant l'occupation réelle de la salle du Cratère par la Commune ou le Cinéma.

- **DÉCIDE** de demander à la Régie d'Exploitation du Cinéma "LE CRATERE" le remboursement des fluides (eau, électricité et combustibles), des frais de télécommunication et des mises à disposition du personnel suivant les taux calculés selon cette occupation réelle.

Pour l'année 2012 les taux de répartition sont de :

- pour les fluides du Cratère (eau, électricité et combustibles)  
51 % sur le budget de la Régie d'Exploitation du Cinéma le Cratère,  
49 % sur le budget de la Commune.
- pour les frais de télécommunication,  
100 % sur le budget de la Régie d'Exploitation du Cinéma "LE CRATERE".

- **DECIDE** d'établir, pour l'année 2012, les conventions de mise à disposition du personnel titulaire réparties comme suit :

Comptabilité :	14 %
Maquettiste :	10 %
Gestion courante :	30 %
Responsable Administratif :	14 %
Projectionnistes :	56 %
Caissière :	30 %
Agents d'entretien :	36 %

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions de mise à disposition du personnel de la Commune, ainsi que tous documents nécessaires à l'application des dispositions de la présente délibération.

### **08 - Création d'un poste d'Attaché Territorial**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer le poste suivant :

- Un poste d'Attaché Territorial à temps non complet sur la base de 7 heures hebdomadaires.

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs en conséquence et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

### **09 - Travaux de réhabilitation sur la station d'épuration dans le cadre du Contrat Eau 2012 - 2<sup>ème</sup> phase - Demande de subvention**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE :**

- **DE REALISER** les travaux de réhabilitation sur la station d'épuration de la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines dont le montant s'élève à 265 000 € HT.

- **DE SOLLICITER** les subventions auprès des organismes financeurs (Conseil Général, Agence de l'Eau, Conseil Régional et Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse).

- **DE NE PAS COMMENCER** les travaux avant l'octroi de la subvention.

- **DE S'ENGAGER** à financer la part non subventionnable.

- **D'ASSURER** l'entretien des travaux réalisés.

- **D'AUTORISER** le Maire à entreprendre toutes les formalités administratives techniques et financières se rapportant aux dispositions de la présente délibération et à signer tous les documents s'y rapportant.

### **10 - Taxe d'urbanisme - remise gracieuse de pénalités**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, (18 voix contre la remise gracieuse)

- **SE PRONONCE CONTRE** la remise gracieuse des pénalités dues par le pétitionnaire de la Déclaration Préalable n°078 537 10 E 0072 pour paiement tardif des taxes d'urbanisme (échéance du 15 décembre 2011) soit 11,00 € au titre de la Commune.

### **11 - Convention de Mécénat avec CITÉ & ENVIRONNEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOPTE** en ses termes la convention de Mécénat à passer avec Cité & Environnement pour une aide d'un montant de 1 800,00 € qui financera une partie du catalogue du Salon d'Art 2012.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du partenariat à établir.

### **12 - ZAC Centre Ville - lancement de la procédure - définition du périmètre d'étude et des modalités de concertation**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'engager les études préalables à l'aménagement du secteur du centre-ville en vue de la création de la ZAC dont les objectifs sont les suivants :

- Augmenter et diversifier l'offre de logement,
- Conforter la dynamique de commerces, de services et d'équipements,
- Valoriser les espaces publics et l'organisation de l'espace marchand,
- Valoriser le cadre de vie.

- **DEFINIT** le périmètre d'étude de la ZAC centre-ville comme indiqué sur le plan joint à la présente délibération (*le plan peut être consulté en Mairie*)

- **ENGAGE** dès à présent, en vertu de l'article L.300-2, une concertation publique interactive avec les habitants et autres personnes concernées et ce, pendant toute la période d'élaboration du projet de création de la ZAC.

- **DIT** qu'à l'issue de la concertation, le bilan de cette concertation sera établi par délibération du Conseil Municipal au plus tard au moment de l'approbation du dossier de la ZAC.

### **13 - Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline - Intégration de 6 nouvelles Communes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable à l'intégration des Communes de Bonnelles, Bullion, La Celle-les-Bordes, Cernay la Ville, Longvilliers et Rochefort-en-Yvelines, dans le périmètre de la Communauté de Communes « Plaines et Forêts d'Yveline » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

- **DONNE** tout pouvoir au Maire ou à son représentant, pour l'application de cette délibération.

### **14 - CCAS - Remplacement de membres démissionnaires**

Le Conseil Municipal, à l'issue du vote,

- **DÉSIGNE**

- par 17 voix : **Monsieur Jean-Claude MISTRAL**, Adjoint au Maire, en remplacement de Monsieur Jean MAYET démissionnaire.

- par 18 voix : **Monsieur Thierry BLOT**, Conseiller Municipal, en remplacement de Madame Patricia COUÉE démissionnaire.

□ □

*L'ordre du jour étant épuisé,  
Madame le Maire lève la séance à 22h 40*



le Maire

*F. Poussineau*

**Françoise POUSSINEAU**